



Regional Agency for Agriculture and Food  
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation  
Agência Regional da Agricultura e Alimentação



## APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

-----SSSSSS-----

<b>Agence :</b>	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO
<b>Méthode de sélection :</b>	Sélection de Consultants individuels (SCI)
<b>Référence de la sélection :</b>	ARAA/BUDGET/2026/SCI/001
<b>Objet :</b>	<b>Recrutement d'un consultant dans le cadre de l'évaluation du plan stratégique 2021-2025 et l'élaboration du plan stratégique 2026-2030 de l'ARAA</b>
<b>Date de publication</b>	16 janvier 2026
<b>Date et heure limites de dépôt :</b>	<b>30 janvier 2026 à 23 H 59 min GMT</b>

### I. Contexte et Justification

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation a été formellement créée par le règlement C/REG.1/08/11 de la Commission de la CEDEAO. Elle fonctionne sur le modèle d'une institution spécialisée de la CEDEAO, qui jouit d'une autonomie de gestion financière. Elle est placée sous la tutelle du Département en charge des Affaires Economiques et Agriculture (DAEA). L'Agence a été créée pour faciliter l'exécution technique des projets et programmes, rendre plus visibles les actions du DAEA sur le terrain. De ce point de vue, sa création vise clairement à séparer les fonctions de pilotage politique de celles d'exécution technique.

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation a pour mission « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ». De façon spécifique, elle a pour vocation de : (i) renforcer les capacités d'intervention et d'action de la Commission de la CEDEAO, notamment du DAERE, (ii) coordonner dans une perspective de rationalisation, les activités et champs d'intervention des institutions techniques spécialisées dans les domaines agricoles et agro-alimentaires, (iii) contribuer au renforcement des capacités des acteurs régionaux en matière de préparation des dossiers et de mise en œuvre des activités.

Depuis sa création, trois plans stratégiques (2015-2017, 2018-2020, 2021-2025) sont définis à partir desquels se décline la cadre de dépenses à moyens termes et la planification annuelle.

Le dernier plan stratégique étant arrivé à terme, l'élaboration d'un nouveau plan 2026-2030 s'avère nécessaire surtout dans le contexte de révision de la politique agricole de la CEDEAO qui est en cours de révision.

Cinq années de mise en œuvre du dernier plan stratégique 2021-2025 ont permis à l'ARAA d'engranger des résultats indéniables sur au moins deux aspects. En effet, au point de vue de l'efficacité externe, l'ARAA rime aujourd'hui avec un ensemble de programmes et projets qui donnent plus de visibilité au niveau de la mise en œuvre de l'ECOWAP. Son fonctionnement est devenu un des baromètres des progrès enregistrés par la CEDEAO sur le front de la politique agricole. Mieux, l'ARAA facilite la coordination et le suivi de la mise en œuvre de nombreux programmes, qu'elle abrite ou qui sont mis en œuvre par d'autres institutions techniques régionales.

Au plan interne, l'ARAA a développé de nombreux outils et instruments de planification et de gestion qui ont renforcé sa crédibilité chez les partenaires régionaux et internationaux. Elle a amorcé avec succès son accréditation ISO.

L'enjeu au cours des prochaines années pour l'ARAA est de pouvoir faire face efficacement à la mission d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre des nouvelles priorités de l'ECOWAP post 2025, l'assistance technique au fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation et des autres initiatives

d'envergure régionale qui concourent à la réalisation des orientations et ambitions de l'ECOWAP à l'horizon 2030.

## **II. Objectifs du plan stratégique quinquennal 2026-2030**

L'objectif général du plan était de renforcer la capacité d'intervention de l'ARAA en vue de remplir son mandat d'exécution technique diligente des programmes et initiatives concourant à l'opérationnalisation de l'ECOWAP/PDDAA.

Il a été construit autour de quatre axes d'intervention stratégiques :

- **Axe 1** : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ARAA ;
- **Axe 2** : Renforcement du pilotage, de la gouvernance et de la coordination des projets et programmes ;
- **Axe 3** : Le renforcement du suivi-évaluation et la production de connaissances sont renforcés ;
- **Axe 4** : La promotion d'approches innovantes pour contribuer à une agriculture et système alimentaire durable.

## **III. Résultats attendus du stratégique quinquennal 2026-2030**

Les principaux résultats attendus sont :

- **Le premier axe sur le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ARAA présente quatre résultats :**
  - **R1.1.** les outils de gestion sont opérationnels et internalisés pour améliorer la mise en œuvre des projets et programmes ;
  - **R1.2.** la visibilité et la lisibilité de l'Agence sont renforcées à travers la communication et la diffusion des actions terrain des projets et programmes ;
  - **R1.3.** le fonctionnement de l'ARAA est renforcé à travers la qualité de ses ressources humaines et la dotation en ressources matérielles et financières ;
  - **R1.4.** L'utilisation des IT est renforcée pour une meilleure performance de la mise en œuvre des projets et programmes.
- **Le deuxième axe sur l'amélioration du pilotage, gouvernance et coordination des projets et programmes s'articule autour de quatre résultats également :**
  - **R2.1.** la coordination des projets et programmes est améliorée en vue des synergies dans la mise en œuvre des projets ;
  - **R2.2.** le partenariat entre l'ARAA et les acteurs/organisations partenaires techniques et financières est renforcé à travers des cadres de concertations appropriées ;
  - **R2.3.** les capacités des acteurs de mise en œuvre des projets et programmes sont renforcées ;
  - **R2.4.** la mise en œuvre des projets et programmes est améliorée et la gestion des risques est assurée.
- **Le troisième axe qui porte sur le suivi-évaluation et la production de connaissances poursuit deux principaux résultats :**
  - **R3.1.** la planification et le suivi-évaluation sont améliorées à travers le renforcement des capacités des acteurs du suivi-évaluation et la mise en place d'outils de reporting ;
  - **R3.2.** des connaissances sont générées à travers la capitalisation des bonnes pratiques.
- **Le quatrième axe sur la promotion d'approches innovantes pour contribuer à une agriculture et système alimentaire durable s'articule autour de trois grands résultats :**
  - **R4.1.** le système d'appel à propositions des projets est amélioré ;
  - **R4.2.** les connaissances générées sont partagées et diffusées et mises à l'échelle ;
  - **R4.3.** la Recherche/Développement est promue.

## **II. Objectif de la mission**

L'objectif général de la mission est d'évaluer le plan stratégique 2021-2025 et d'élaborer le plan stratégique 2026-2030 de l'ARAA.

De façon spécifique, il s'agit de conduire :

- Une évaluation du plan stratégique 2021-2025 ;
- La définition des orientations et de la logique d'intervention du plan stratégique 2026-2030 ;
- La définition de la stratégie, du budget d'intervention de l'ARAA et d'un cadre de résultats avec des indicateurs clés de performance (Indicateurs d'Inputs, Indicateurs d'Outputs, Indicateurs d'outcomes et Indicateurs d'impacts) au cours de la période 2026-20230.

### III. Résultats attendus :

À l'issu du processus les résultats suivants sont attendus :

- Un bilan des acquis faisant clairement ressortir (i) l'efficacité externe et interne de l'ARAAA, (ii) les insuffisances et les leçons apprises ;
- Les orientations et la logique d'intervention du plan triennal 2026-2030 (résultats, composantes, principales activités) assorties d'un cadre de mesure de rendement ;
- La stratégie de mise en œuvre, le cadre de résultats (Indicateurs d'Inputs, Indicateurs d'Outputs, Indicateurs d'outcomes et Indicateurs d'impacts) ainsi que le budget estimatif du plan.

### IV. Démarche méthodologique

À l'instar du plan stratégique 2021–2025, qui a été élaboré sur la base des principes et fondements de l'excellence opérationnelle et de la gestion axée sur les résultats — notamment l'orientation vers les résultats, la performance, l'efficacité et l'amélioration continue — le plan stratégique 2026–2030 devrait également être conçu selon ces mêmes principes et fondements.

Pour favoriser une pleine internalisation du processus et du plan, il est suggéré une démarche inclusive et interactive entre les différentes parties impliquées dans l'élaboration de ce quatrième plan stratégique de l'ARAA. La démarche requiert une forte implication de l'équipe technique de l'ARAA, le département, les partenaires techniques et financiers (AFD, UE, BM, AECID, DDC, USAID, etc.), les institutions de coopérations techniques (BIDC, UEMOA, CILSS, CORAF, CSAO, Hub Rural etc.), les OP (ROPPA, RBM, APSS, ROAC, etc.), la Commission de la CEDEAO (OOAS, CDGC, RH, BAG, Finances, Admin, VP, etc.), les points focaux PNIASANS, etc.

Le consultant proposera une démarche qui comprendra les étapes suivantes :

- **Phase 1** : consacrée à la réalisation d'une évaluation du plan stratégique 2021-2025. Le consultant exploitera la documentation et organisera des interviews ou des sessions physiques avec les acteurs majeurs de l'EOWAP. Elle donnera lieu à la production d'un rapport succinct d'une vingtaine de pages ;
- **La Phase 2** : dédiée à la formulation des orientations et de la logique d'intervention, la budgétisation, la définition du cadre de résultats du plan stratégique 2026-2030. Cette étape donnera lieu à une retraite de cinq jours impliquant l'équipe technique de l'ARAA, du consultant, des personnes ressources et le département. Cette phase traitera également de la stratégie d'intervention du programme ;
- **Phase 3** : validation interne du plan par le département ;
- **Phase 4** : validation par le Comité d'orientation de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'alimentation.

### V. Profil du consultant

Le consultant devra être un spécialiste en planification / suivi-évaluation, en gestion axée sur les résultats, ou en excellence opérationnelle.

Le consultant devra avoir au moins un niveau académique de BAC + 5 ans en agronomie, agroéconomie, économie, statistiques, sociologie, agroalimentaire, ou tout autre diplôme équivalent.

Il doit justifier des expériences et compétences suivantes :

- au moins 10 ans d'expériences dans le domaine dans la formulation ou dans l'appui aux politiques, aux programmes ou projets de développement dans le secteur de l'agriculture, Agroalimentaire et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- avoir réalisé au moins une évaluation externe d'une institution, de projets régionaux ou nationaux multi-bailleurs de préférence ;
- avoir contribué à la formulation de plan stratégique au niveau de la CEDEAO ou autres institutions régionales ou internationales ;
- avoir une excellente maîtrise de l'une des trois langues de la CEDEAO à l'écrit et à l'oral. Une maîtrise d'une deuxième langue serait un atout ;
- avoir une connaissance dans la GAR et de l'excellence opérationnelle ;
- avoir une connaissance dans le renforcement des capacités des acteurs du cycle de projets ;
- avoir une bonne connaissance des projets et programmes dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique de l'Ouest et une bonne connaissance de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA).

## VI. Lieu et durée

La mission est prévue pour démarrer probablement le 16 février 2026 et la durée totale d'exécution est de 30 hommes/jours. Le rapport final définitif devra être remis, au plus tard, le 15 avril 2026. Le consultant travaillera au siège de l'ARAA, sis à Lomé en république Togolaise.

## VII. Livrables

Sur la période de sa mission, le consultant devra produire les documents suivants :

- une note de cadrage et une feuille de route en vue de la finalisation de la démarche déclinée dans les TDR de commun accord avec l'ARAA discutée lors de la première semaine de son recrutement, à la rencontre de cadrage.
- un rapport provisoire sur l'évaluation du plan triennal 2021-2025 qui sera transmis à l'ARAA pour amendement ;
- un rapport provisoire du plan stratégique 2026-2030 et comprenant la budgétisation et un cadre de résultat qui sera transmis à l'ARAA pour amendement ;
- Les deux documents seront validés lors d'un atelier de validation à Lomé. Cela permettant au consultant de finaliser les documents et transmettre les versions définitives 10 jours après la tenue de l'atelier.

## VIII. Procédure de recrutement

Le consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection de consultant (e) individuel (le) du « Règlement sur la passation des marchés » de la CEDEAO.

Les candidats doivent soumettre des informations prouvant leurs qualifications et expérience.

Les candidatures seront examinées et classées par ordre de mérite. Une interview pourra être organisée avec le (la) ou les meilleur(e)s candidat(e)s. Seuls les présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Le (la) candidat(e) retenu(e) sera invité(e) pour des négociations qui porteront sur sa méthodologie, le calendrier d'exécution, le prix proposé. A défaut d'accord, l'ARAA invitera le candidat suivant.

Le ou La consultant (e) doit respecter les articles 117 (pratiques frauduleuses) et 118 (conflits d'intérêts) du Code des marchés publics de la CEDEAO.

## IX. Modalités de Soumission

Le ou La consultant (e) doit soumettre une proposition technique et financière à l'ARAA, incluant :

- (i) **lettre de manifestation d'intérêt** adressé au Directeur Exécutif de l'ARAA, (ii) **Un curriculum vitae détaillé et précis** permettant de vérifier les critères de qualifications et d'expérience, copie du diplôme le plus élevé, copie des attestations de services faits ou lettre de recommandation ou extrait de contrat, (iii) **un calendrier d'exécution ;**
- **La proposition technique (10 pages au maximum)** présentera de façon succincte la compréhension de la mission, l'approche méthodologique à utiliser et le calendrier

prévisionnel. **La proposition financière** fournira des informations sur les honoraires et les frais remboursables (voyages, perdiem en FCFA, en USD ou EURO).

Les propositions seront évaluées selon les critères de l'ARAA, basés sur l'expérience, la qualité de la méthodologie. La Proposition financière fera partie des points de négociations avec le consultant sélectionné.

#### **X. Dépôt des candidatures**

- Date et heure limite de réception des candidatures: **30 janvier 2026 à 23 H 59 min GMT.**
- **Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse : <https://bit.ly/3Nm0FgZ>.**
- Format des candidatures : **la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF en suivant l'ordre établi dans le dossier de candidatures.**
- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

#### **II. Demande d'information complémentaires**

Le ou La consultant (e) intéressé(e) peut obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : [procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org) ; cc : [ctienon@araa.org](mailto:ctienon@araa.org) ; [awaki@araa.org](mailto:awaki@araa.org) et avec en objet « **SCI 001-Plan stratégique de l'ARAA** ».

**Le Directeur Exécutif**

**Kanfitin KONLANI**